



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Bruxelles, le 11 janvier 2017

### **PROJET AIP 2017-2018**

#### **De nouvelles perspectives pour une augmentation des salaires, une meilleure liaison des pensions et allocations au bien-être et la poursuite de la concertation sociale concernant les grands défis sociétaux.**

Le groupe des 10 est arrivé à un projet d'accord interprofessionnel.

« *Le dernier AIP date de 2009. Si les consultations en interne débouchent sur l'acceptation de ce projet, nous aurons un cadre solide pour commencer à négocier au niveau sectoriel et dans les entreprises* » souligne Marc Leemans, le président de la CSC.

Un accord interprofessionnel offre un cadre solide pour des négociations salariales dans des secteurs où, d'un point de vue syndical, il est difficile d'engranger des résultats sans un AIP. Les interlocuteurs sociaux sont finalement tombés d'accord avec les employeurs sur une marge de 1,1%. A côté de cette marge, l'indexation des salaires et les barémiques sont garantis. « *C'est important après des années de blocage salarial et un saut d'index* » ajoute Marc Leemans

Avec ce projet d'AIP, et conscients que beaucoup de travailleurs et de jeunes se posent bien des questions sur leur avenir, les interlocuteurs sociaux souhaitent également offrir des perspectives concernant plusieurs grands défis de société. C'est pourquoi, un agenda des futures négociations sociales a été inscrit dans l'AIP. Ces négociations porteront sur les grands défis sociétaux comme le burn-out, l'emploi des jeunes, la poursuite des négociations vers un meilleur statut commun des travailleurs, les restructurations, la simplification de la réglementation existante, l'organisation du travail tournée vers l'avenir, la digitalisation et la mobilité.

Les interlocuteurs sociaux ont également pu s'entendre sur la prolongation des accords existants sur les emplois de fin de carrière et les RCC.

Il fut également possible de s'entendre sur une revalorisation sensible des pensions et des allocations les plus basses à travers l'enveloppe pour la liaison au bien-être. Cette revalorisation vise en priorité les allocations qui sont les plus éloignées de la norme européenne de pauvreté.

La CSC va consulter ses organisations en interne. Le Conseil général se réunira le 31 janvier pour prendre position sur ce projet d'accord.